



Bagnolet, le 16 janvier 2019

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Directeur,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Comités Régionaux,
Mesdames et Messieurs les Présidents des Comités Interdépartementaux
Mesdames et Messieurs les Présidents des Associations Départementales d'Escrime,
Madame et Messieurs les Présidents des Commissions d'Armes,
Mesdames et Messieurs les membres de la CNA
Madame et Messieurs les membres de la DTN,
Mesdames et Messieurs les Cadres Techniques

A l'occasion de son congrès annuel du 8 décembre 2018 à Paris, la FIE a décidé de modifier les règles relatives à la non combativité.

Nous vous rappelons que ces règles sont applicables dès à présent, pour toutes les compétitions organisées sous l'égide de la FIE (y compris celles organisées en France).

Néanmoins, le Bureau Fédéral a décidé, sur l'avis de la Commission Nationale d'Arbitrage et de la Direction Technique Nationale, que ces règles ne **seraient applicables** sur les compétitions nationales **qu'à partir du 1^{er} septembre 2019.**

Nous vous informons que les clubs ont été avertis de cette décision.

Restant à votre disposition pour tous renseignements, nous vous présentons nos meilleures salutations.

Jean-Loup BOULANGER
Vie sportive et vie des comités

Serge PLASTERIE
Secrétaire Général Adjoint